

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition

R. 1334-14, R1334-22, R.1334-19, R.1334-23 à R.1334-29-5 du Code de la santé Publique. Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 modifié par le décret n° 2019-251 du 27 mars 2019. Arrêté du 16 juillet 2019. Norme NF X 46-020 d'août 2017



Numéro de rapport	135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A
Propriétaire	CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Donneur d'ordre	SEREA
Adresse de l'immeuble	Lieu-dit Percée de Buzay / ancien bras des Grands Ceps - route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN
Bâtiment ou installation	Ancien hangar CHEREAU
Date de la commande	19/03/2026
La ou le(s) date(s) d'exécution du repérage	31/03/2026
Date d'émission du rapport de repérage	22/04/2026
Référence du programme de travaux défini par le donneur d'ordre	NC

Signataire du rapport

Signature et Visa

 Johnny SCHARTIER
Diagnostiqueur



Diag Habitat
Siren 493 016 257 - Code NAF : 7120 B

Opérateur de repérage :

SCHARTIER Johnny
Diag Habitat
Le 22/04/2026

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés

Néant

Exclusions

Néant

135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

1/23

SOMMAIRE

SIGNATAIRE DU RAPPORT	1
CONCLUSIONS	1
DESCRIPTION DE LA MISSION	3
OBJET DE LA MISSION :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DES DIFFERENTS INTERVENANTS ET PARTIES PRENANTES :	3
IDENTIFICATION COMPLETE DE L'IMMEUBLE CONCERNE :	3
IDENTIFICATION DU BATIMENT CONCERNE :	3
IDENTIFICATION DU LABORATOIRE CONCERNE	3
PROGRAMME DE TRAVAUX	3
CADRE DE LA MISSION DE REPERAGE	4
PERIMETRE DU REPERAGE : LOCAUX ET PARTIES D'IMMEUBLES CONCERNES (ZONE D'INTERVENTION) :	4
PARTIES D'IMMEUBLE CONCERNEES / LOCAUX A INVESTIGUER	4
PROGRAMME DE REPERAGE	4
RAPPORTS PRECEDEMMENT REALISES	8
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	8
DATES ET NATURE DES VISITES SUR SITE	9
ÉCARTS, ADJONCTIONS, SUPPRESSIONS PAR RAPPORT AUX NORMES EN VIGUEUR CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DE LA NORME NF X 46-020	9
CONDITIONS D'INACCESSIBILITE OU D'IMPOSSIBILITE DE REALISER DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	9
RESULTATS DU REPERAGE	9
RESULTATS DE L'ANALYSE DOCUMENTAIRE :	9
LISTE DES MATERIAUX ET PRODUITS REPERES	9
RAPPEL DES OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE CONCERNE PAR LA MISSION DE REPERAGE	11
ANNEXE : PLANS ET/OU CROQUIS	12
ANNEXE : PROCES VERBAUX D'ANALYSE	14
ANNEXE : ATTESTATION D'ASSURANCE	17

1 Description de la mission

1.1 Objet de la mission :

Le repérage de l'amiante avant travaux dans les immeubles bâtis, défini à l'article R. 4412-97 du code du travail, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

Références de l'ordre de mission : **135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL**

1.2 Identification complète des différents intervenants et parties prenantes :

Propriétaire de l'immeuble :	CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Demeurant :	10 Rue du Docteur Paul Peltier - CS 50081 17300 ROCHEFORT
Représenté par :	M. MATTON
Commanditaire du repérage :	SEREA
Opérateur ayant réalisé le repérage :	Monsieur SCHARTIER Johnny
Nom et adresse de l'entreprise :	Diag Habitat 7 rue du 3e Dragon 44000 NANTES
N° de Siret :	49301625700088
RCP-compagnie-n° de police :	AXA FRANCE IARD - 10592956604

1.3 Identification complète de l'immeuble concerné :

Dénomination :	Lieu-dit Percée de Buzay / ancien bras des Grands Ceps
Adresse complète :	route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN
Référence Cadastre :	NC

1.4 Identification du Bâtiment concerné :

Date du PC ou date de construction :	Permis de Construire : Non communiquée	Construction : Antérieur au 1er janvier 1949
Fonction principale du bâtiment :	Ancien hangar CHEREAU	
Autre renseignement permettant d'identifier avec certitude le bâtiment concerné :	Plan de situation	

1.5 Identification du laboratoire concerné

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest	7 rue Pierre Adolphe Bobierre - BP 44300 44300 Nantes Cedex 3
--	--

2 Programme de Travaux

Le programme de travaux envisagé par le Donneur d'Ordre prévoit :

Intitulé
Déconstruction bâtiment

135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

3/23

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

3 Cadre de la mission de repérage

3.1 Périmètre du repérage : locaux et parties d'immeubles concernés (zone d'intervention) :

Parties d'immeuble concernées / Locaux à investiguer

Parties d'immeuble concernées ou Locaux à investiguer	Etage	N° du local
Hangar	RDC	1

Programme de repérage

Liste des composants et parties de composants à inspecter découlant du programme des travaux, conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 :

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
1 - Couvertures, Toitures, Terrasses et étanchéités			
Plaques ondulées et planes	Plaques en fibres-ciment (y compris plaques « sous tuiles »)	P	
	Plaques en matériaux bitumineux	P	
	Revêtements anti condensation sous bac acier	M	
Ardoises, bardeaux bitumineux	Ardoises composites hors fibro ciment	P	
	Ardoises en fibro ciment	P	
	Bardeaux bitumineux (« shingles »)	P	
Éléments associés à la toiture	Conduits de fumée, de cheminée, de ventilation	P	
	Conduits d'eaux pluviales	P	
	Garnissage des joints de dilatation	M	
	Joints de dilatation	M	
	Couvre-joints	P	
	Tresses d'étanchéité à l'air	P	
	Éléments complémentaires de toiture (chéneaux, rives, closoirs, faitages, mîtres, costières, etc.)	P	
	Jonctions bitumineuses	M	
	Solins en fibre ciment	P	
	Colle des solins en fibre ciment	M	
	Éléments sous toiture	P	
Éléments sous toiture	Pare-vapeur, pare pluie	P	
	Isolants fibreux en sous toiture	P	
	Flocages, enduits projetés	M	
Étanchéité de toiture terrasse	Parties planes : revêtements bitumineux (bandes, lés...), écrans de semi indépendance, pare-vapeur	P	
	Relevés : revêtements bitumineux (bandes, lés...)	P	
	Parties planes ou relevés : complexes asphaltés	M	
	Colles, produits d'accrochage	M	
Fenêtres de toit, lanternaux, verrières	Mastics (vitriers, bitumineux...)	M	
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et ossature	M	
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P	
2 - Parois verticales extérieures et Façades			
Façades légères, murs rideaux, bardages, panneaux sandwich	Plaques, panneaux, bacs en fibres-ciment, éléments de remplissage	P	
	Ardoises composites hors fibro ciment	P	

	Ardoises en fibro ciment	P	
	Joints d'assemblage ou d'étanchéité, mastics, tresses	M	
	Revêtements intérieurs anti condensation (hors peintures)	P	
	Peintures des bardages métalliques	M	
Isolant et protection thermique ou acoustique sous bardage	Flocages, enduits projetés	M	
	Carton-amiante	M	
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	M	
	Revêtements plastiques épais (RPE)	M	
	Peintures sur béton	M	
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage	M	
	Colles et joints (faïence, pâte de verre, carrelage), ragréages, primaires d'accrochage, Imperméabilisants	M	
	Éléments en maçonnerie silico-calcaire (1880-1940) briques blanches silico-calcaire	P	
	Garnissage des joints de dilatation	M	
	Joints de dilatation	M	
	Couvre-joints	P	
	Appuis de fenêtres en fibres-ciment	P	
Menuiseries extérieures	Joints de mastic de vitrage (notamment châssis aluminium)	M	
	Joints d'étanchéité entre menuiserie et structure	P	
	Garnitures de friction sur fenêtres basculantes	P	
	Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.)	P	
	Peintures décoratives	M	
Éléments associés aux façades	Conduits de fumées, de cheminée, de ventilation	P	
	Conduits d'eaux (pluviales et usées)	P	
	Éléments ponctuels : chéneaux, rives, corniches	P	

3 - Parois verticales intérieures

Murs et cloisons maçonnés	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Enduits de ragréage, débullage, lissage	M	
	Joints de dilatation, d'assemblage, joints coupefeu	M	
	Fourreaux (carton, fibres-ciment...)	P	
Poteaux	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre projetés, lissés ou talochés	M	
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage, débullage, lissage)	M	
	Joints de dilatation, d'assemblage avec poutraison	M	
	Entourages de poteau (carton-amiante, fibrespiment, matériaux sandwich...), coffrages perdus	P	
Cloisons sèches (assemblées, préfabriquées)	Panneaux de cloisons lisses ou moulurées, préfabriquées ou non	P	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Flocages	M	
	Plots de colle fixant les cloisons au mur	M	
	Bandes calicot	M	
	enduits de jointoiement des plaques de plâtre	M	
	Sous couches des tissus muraux	P	
	Isolants intérieurs fibreux, bourre en vrac	M	
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds / têtes de cloisons (notamment IGH et ERP): tresse, carton, fibres-ciment	P	
Gaines et coffres verticaux	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre (projetés, lissés ou talochés)	M	
	Enduits à base de ciment, lissés ou talochés (ragréage,	M	

	débullage, lissage)		
	Bandes calicot	M	
	enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M	
	Panneaux (fibres-ciment, ...)	P	
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	P	
Portes coupe-feu, pare-flamme, isothermiques, frigorifiques	Joints des portes coupe-feu, phoniques ou pare flammes (sur battant et dormant y compris oculus, et sur serrurerie)	P	
	Panneaux, plaques en fibres-ciment des vantaux, bakelite	P	
	Isolants intérieurs des portes	P	
Revêtements de murs, poteaux, cloisons, gaines, coffres	Sous couches des tissus muraux, moquettes murales ou les vinyles	P	
	Panneaux décoratifs en fibre-ciment (lambris), revêtements durs en fibres-ciment	P	
	Colles et joints de carrelage ou de faïence, ragréage, primaire d'accrochage	M	
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes, ...)	M	
	Revêtements bitumineux	M	
	Peintures intumescentes	M	

4 - Plafonds et faux plafonds

Plafonds	Flocages	P	
	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés	M	
	Panneaux collés vissés ou cloués	P	
	Coffrages perdus (carton-amiante, fibres-ciment, composite)	M	
	Bandes calicot	M	
	Enduits de jointoiement et plots de colle des plaques de plâtre	M	
	Sous couches des tissus muraux	M	
	Peintures intumescentes	M	
	Revêtements bitumineux	M	
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M	
	Résines	M	
	Colles de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage et joints de carrelage	M	
Poutres et charpentes	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M	
	Entourages de poutres (carton-amiante, fibreciment, matériaux sandwich)	P	
	Peintures intumescentes	M	
	Revêtements bitumineux	M	
	Peintures décoratives (pailletées, gouttelettes...)	M	
	Jonctions avec la façade, calfeutrement, joints (coupe-feu, de dilatation, de structure)	M	
Gaines et coffres horizontaux	Flocages	M	
	Enduits à base de plâtre ou ciment (projetés, lissés ou talochés)	M	
	Bandes calicot	P	
	Enduits de jointoiement des plaques de plâtre cartonné	M	
	Panneaux (fibres-ciment, ...)	P	
	Jonctions entre panneaux (tresses, étanchéité entre panneaux)	M	
Faux plafonds	Panneaux et plaques	P	
	Jonctions entre faux plafond et structure, joints entre panneaux	P	
	Pare vapeur	P	
	Isolants posés dans le plénum au-dessus du panneau de faux plafond	P	
	Écrans de cantonnement et leurs joints (dans le plénum entre le faux plafond et le plancher supérieur)	P	

Suspentes et contrevents	Flocages	M	
	Protections en plâtre	M	
	Peintures intumescentes	M	

5 - Planchers et planchers techniques

Revêtements de sols	Dalles de sol	P	
	Nez de marche	P	
	Dalles moquettes avec entrecouche noire	P	
	Sous-couches (carton, feutre, ...) des revêtements souples	M	
	Colles bitumineuses	M	
	Colles non bitumineuses	M	
	Moquette	M	
	Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.)	P	
	Peintures de sol	M	
	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M	
	Revêtements de sols sportifs	P	
	Joints de dilatation et d'assemblage	P	
	Joints de cantonnement sur faux planchers	P	
	Enduit de cuvelage	M	
	Rebouchages autour de conduits (principalement IGH et ERP), fourreaux en carton ou fibres-ciment	M	

6 - Conduits et accessoires intérieurs

Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)	Calorifuges (tresses, coquilles, matelas...)	M	
	Matelas	P	
	Enveloppes (bandes tissées enduites ou non), colles de calorifugeage	M	
	Joints entre éléments, joints plats prédécoupés pour brides	M	
	Rubans adhésifs	P	
	Mastics	M	
	Conduits en fibres-ciment, manchons	P	
	Conduits en fibres-bitumes (conduits de drainage)	P	
	Tresses dans câbles électriques d'alimentation, (notamment de secours, souvent orange), résistants au feu	P	
Clapets / volets coupe-feu	Clapets (tunnels, lames, joints)	P	
	Volets coupe-feu y compris ossature	P	
	Rebouchages et calfeutrements de clapets et volets coupe-feu	M	
Vide-ordures	Conduits et vidoirs en fibres-ciment	P	
	Joints d'étanchéité des trappes	M	

7 - Ascenseurs, monte-charges et escaliers mécaniques

Portes et cloisons palières	Panneaux dans les portes palières	P	
	Panneaux des cloisons palières	P	
Parois des équipements	Plaques, panneaux décoratifs (habillages cabines, joues des escaliers mécaniques...)	P	
	Calfeutrement entre mur et plancher (joint, bourre)	P	
	Isolants	P	
	Colles	M	
	Joints	P	
Matériels en machinerie	Freins d'ascenseurs	P	
	Éléments de protection contre les arcs électriques intégrés dans des équipements de type contacteurs, sélecteurs, coupe-circuits...	P	
	Tresses	P	
	Joints plats	P	

8 - Équipements divers et accessoires

Chaudières (mixtes, collectives), chauffe bains, radiateurs gaz modulables, Poêles à bois à fuel, à charbon, Groupes électrogènes	Flocages	M	
	Bourres	M	
	Tresses	M	
	Calorifugeages	M	
	Joints d'étanchéité, joints plats prédécoupés pour brides	M	
	Dispositifs anti condensation (peintures, films, etc.)	M	
	Tissus, soufflets amortisseurs acoustiques	P	
Convecteurs et radiateurs électriques	Isolants thermiques cartonnés	P	
	Tresses des diffuseurs	M	
Fusibles à broche	Carton, tresse	P	
Canalisations électriques préfabriquées	Isolants	P	
Coffres-forts	Portes et parois	P	
Portes de placard, baignoires et éviers métalliques	Plaques souples bitumineuses antivibratiles	P	
Jardinières, bac à sable incendie	Éléments en fibres-ciment	P	
Autre	huisseries , plinthes , tuyauteries , radiateurs	P	

9 - Fondations et soubassements

Étanchéité des murs enterrés	Enduits bitumineux des ouvrages enterrés	M	
Parois verticales et horizontales enterrées	Joints de fractionnement, de rupture, de dilatation	M	
Conduits et fourreaux	Fourreaux en fibres-ciment dans maçonnerie	P	

10 - Aménagements, voiries et réseaux divers

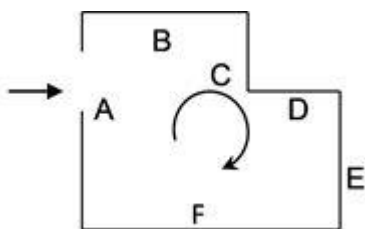
Conduits, Siphons	Éléments de canalisations enterrés en fibreciment	P	
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes	M	
Espaces sportifs	Revêtements de sols	P	
Aménagements extérieurs	Éléments en fibres-ciment (jardinières, bordures...)	P	

3.2 Rapports précédemment réalisés

Néant

4 Conditions de réalisation du repérage

Sens du repérage pour évaluer un local :



4.1 Dates et Nature des visites sur site

Date	Objet
31/03/2026	Pré visite et repérage Amiante

4.2 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur Conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020

Aucun.

4.3 Conditions d'inaccessibilité ou d'impossibilité de réaliser des investigations approfondies

Néant

5 Résultats du repérage

5.1 Résultats de l'Analyse Documentaire :

Titre
Programme de travaux

5.2 Liste des matériaux et produits repérés

Local	Etage	Zone	Élément	Matériau / Produit	Critère(s) ayant permis de conclure	Présence d'amiante (oui/non)	Estimation de la quantité
Hangar	RDC	Sol	Plancher	Ciment Composite	Résultat d'analyse	Non	
		Toutes zones	Mur	Peinture bleue	Résultat d'analyse	Non	
		Toutes zones	Mur	Peinture blanche	Résultat d'analyse	Non	

Liste des éléments ne contenant pas d'amiante :

N° Local	Local	Etage	Élément	Zone	Matériau / Produit	Méthode
1	Hangar	RDC	Plancher	Sol	Ciment Composite	Résultat d'analyse
			Mur	Toutes zones	Peinture bleue	Résultat d'analyse
			Mur	Toutes zones	Peinture blanche	Résultat d'analyse

Liste des prélèvements :

Réf.	Date	Objet	A	PV amiante
JS135367001	31/03/2026	Ciment Composite	Négatif	AR-26-NS-021917-01
JS135367002	31/03/2026	Peinture bleue	Négatif	AR-26-NS-021917-01
JS135367003	31/03/2026	Peinture blanche	Négatif	AR-26-NS-021917-01

5.3 Rappel des obligations du propriétaire concerné par la mission de repérage

Rappel de la législation

La mission est effectuée conformément aux dispositions de l'article L.4531-1 du Code du travail, en application de l'arrêté du 16 juillet 2019, et en lien avec les articles R.4412-61 à R.4412-65, R.4412-97 du Code du travail, ainsi que L.541-1 à L.541-8 du Code de l'environnement.

La réalisation de cette mission, ainsi que la rédaction du présent rapport, respectent les exigences de la norme NF X 46-020 d'août 2017 relative au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante.

L'article L.4531-1 du Code du travail impose au maître d'ouvrage, dans le cadre de l'évaluation des risques, de faire réaliser un repérage des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante avant toute opération de travaux pouvant les impacter.

Ce repérage est obligatoire dans le but de prévenir l'exposition des travailleurs et des tiers aux fibres d'amiante. Les interventions visées sont notamment celles susceptibles de libérer des fibres, conformément aux articles R.4412-97 à R.4412-113 et suivants du Code du travail.

Objectif du Repérage Amiante Avant Travaux

Le repérage amiante avant travaux réalisé par Diag Habitat a pour objectif de fournir un état des lieux complet et détaillé des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans la ou les zones concernées par les travaux.

Cette mission permet :

- d'identifier,
- de localiser,
- et d'estimer la quantité des matériaux ou produits contenant de l'amiante, afin d'élaborer une stratégie d'intervention adaptée, sécurisée et conforme à la réglementation.

Le repérage porte sur les matériaux listés en listes A, B et C, définis par la norme NF X 46-020, et dans les seules zones impactées par les travaux. Il est basé sur les informations transmises par le donneur d'ordre, notamment la nature, l'emplacement et l'ampleur des travaux prévus.

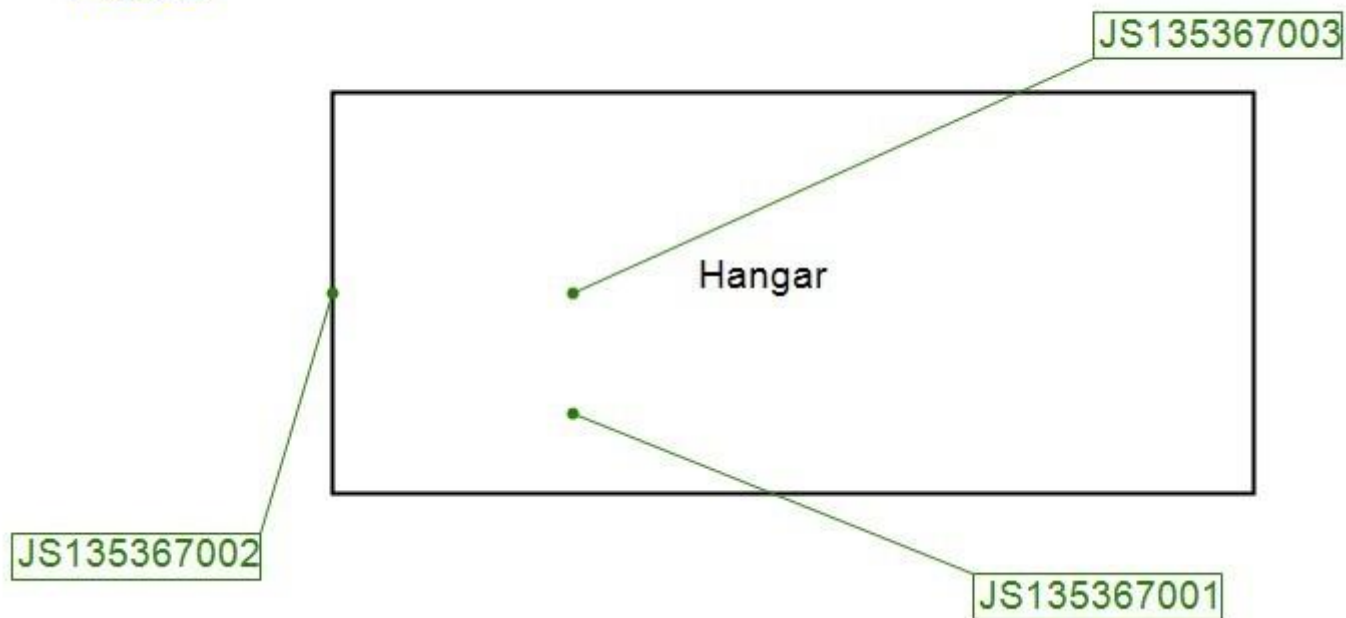
ANNEXE : Plans et/ou Croquis



PLANCHE DE REPERAGE

Client	CONSERVATOIRE DU LITTORAL		Titre Croquis N°1
N° dossier	135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL		Lieu-dit Percée de Buzay /ancien bras
N° planche	1/1	Version 0	des Grands Ceps
Type	Croquis		Adresse
Date	22/04/2026		route de la Chauffetière
Intervenant	SCHARTIER Johnny		44640 LE PELLERIN
Origine du plan	Cabinet de diagnostics		Localisation / Bâtiment
			Ancien hangar CHEREAU
			Niveau
			Commentaire

RDC



ANNEXE : Procès verbaux d'analyse



PV_00720260401802017



Analyses pour le Bâtiment

DIAG HABITAT
Monsieur Johnny SCHARTIER
3 Rue du 3ème Dragons
44000 NANTES

Notre référence : AR-26-NS-021917-01

Numéro de dossier : 26W013492

Référence de dossier :

135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A - Lieu-dit Percée de Buzay /ancien
bras des Grands Ceps route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN -
CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 26W013492-001 - Référence JS135367001-RDC - Hangar - Sol - Plancher - Ciment Composite,
prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

- N° 26W013492-002 - Référence JS135367002-RDC - Hangar - Toutes zones - Mur - Peinture bleue,
prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

- N° 26W013492-003 - Référence JS135367003-RDC - Hangar - Toutes zones - Mur - Peinture blanche,
prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre
F-44308 Nantes
Tél : +33 2 51 83 49 48 - Fax : +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

14/23

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
21 av. de Canteranne
33600 PESSAC
Tél : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19

Eurofins Analyses Pour Le Batiment Sud-Ouest SAS

EUROFINS ANALYSES POUR LE
BATIMENT OUEST SAS
Sous-traitance Bâtiment Nantes
EUROFINS ABO
Site de la Géraudière
Rue Pierre Adolphe Bobierre - CS90827
44300 NANTES

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-021153-01 Date d'émission de rapport : 10/04/2026 11:42 Page 1/2
Dossier N° : 26K011804 Date de réception : 08/04/2026 Date d'analyse : 09/04/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26K011804 Référence de suivi du dossier N° : 26W013492
Reçu au laboratoire le : 08/04/2026 Date de réception : 07/04/2026
Date d'analyse : 09/04/2026
Référence dossier Client: 135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A - Lieu-dit Percée de Buzay /ancien bras des Grands
Ceps route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN - CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyse	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	26W013492-001 - JS135367001-RDC - Hangar - Sol - Plancher - Ciment Composite	Matériau semi-dur de type ciment (gris)	MET /CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
002	26W013492-002 - JS135367002-RDC - Hangar - Toutes zones - Mur - Peinture bleue	Matériau de type peinture (de différentes couleurs)	MET /CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *
003	26W013492-003 - JS135367003-RDC - Hangar - Toutes zones - Mur - Peinture blanche	Matériau de type peinture (gris)	MET /CF6U	1 / 1 *	Calcination attaque acide broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées *

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (mode opératoire T-PM-WO22725) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (MET) selon parties utiles de la norme NFX 43-050.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél. : +33388916531 - +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax : +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-26-KC-021153-01 Date d'émission de rapport : 10/04/2026 11:42 Page 2/2
Dossier N° : 26K011804 Date de réception : 08/04/2026 Date d'analyse : 09/04/2026
Référence laboratoire sous-traitant N° : 26K011804 Référence de suivi du dossier N° : 26W013492
Reçu au laboratoire le : 08/04/2026 Date de réception : 07/04/2026
Date d'analyse : 09/04/2026
Référence dossier Client: 135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A - Lieu-dit Percée de Buzay /ancien bras des Grands
Ceps route de la Chauffetière 44640 LE PELLERIN - CONSERVATOIRE DU LITTORAL
Prestation commandée auprès d'Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse, ceci afin d'éviter le risque d'inter-contamination. Les raisons de cette non séparation peuvent être : la trop grande adhérence des couches entre elles, des couches trop fines, le manque de matière d'une des couches, l'état de conservation dégradé d'une des couches.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées au MOLP" s'entend comme : "aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante optiquement observables** inférieure à la limite de détection. ** Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir une largeur supérieure à 0,2 micromètre (µm)"; "Fibres d'amiante non détectées" au MET s'entend comme : " aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection."

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et/ou en MET) est de 0.1% en masse.

NB 4 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs. La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.

NB 5 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18) modifié par l'Arrêté du 26 décembre 2019, Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10), Arrêté du 3 juin 2025 (JORFN°0152 du 2 juillet 2025 texte N° 8).

NB 6 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés. Dans ce cadre l'indication 1/1 en META signifie que deux prises d'essais ont été réalisées et mélangées dans une préparation unique qui conduit à l'obtention d'une seule grille.



Laurine FOUASSIER
Technicien(ne) Analyste Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest
4 Chemin des Maures, CS 60134
33172 Gradignan, FRANCE
Tél. : +33388916531 - +33 (0) 5 57 96 41 20 - Fax : +33388916531 - Site Web: <https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/>
S.A.S. au capital de 961 600 € RCS Bordeaux SIRET 795 147 487 00032 TVA FR43 795 147 487 APE 7120B

ACCREDITATION N°
1- 5840
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



ANNEXE : Attestation d'assurance

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. SCHARTIER Johnny, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente attestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.
- La société DIAG HABITAT satisfait aux conditions d'aptitude, de garantie financière et d'indépendance pour l'exercice de notre activité.
- La société DIAG HABITAT dispose des moyens en matériel et personnel nécessaires pour l'établissement des diagnostics.
- Je dispose des compétences requises pour effectuer les diagnostics convenus ainsi qu'en atteste ma certification de compétences :

DOMAINES TECHNIQUES :

DOMAINE :	DATE D'EFFET :	DATE D'EXPIRATION :	ORGANISME DE CERTIFICATION :	NUMERO DE CERTIFICATION :
Plomb	21/03/2023	20/03/2030	ABCIDIA	19-1555
Amiante	10/07/2024	09/07/2031	ABCIDIA	19-1555
Termites	13/06/2023	12/06/2030	ABCIDIA	19-1555
DPE	10/06/2023	09/06/2030	ABCIDIA	19-1555
Audit Energétique	27/01/2025	09/06/2030	ABCIDIA	19-1555
Gaz	21/03/2023	20/03/2030	ABCIDIA	19-1555
Electricité	21/03/2023	20/03/2030	ABCIDIA	19-1555

- La société DIAG HABITAT est titulaire d'un contrat d'assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité liée à ses interventions (RC Professionnel souscrite auprès de la compagnie d'assurance AXA FRANCE IARD sous le contrat N° 10592956604)

Fait à NANTES,



Johnny SCHARTIER
Diagnosticheur



Diag Habitat
Siren 493 016 257 - Code NAF : 7120 B

135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

17/23

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

Saint Rémy les chevreuse, le 27/01/2025



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

SCHARTIER Johnny

sous le numéro 19-1555

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes

☒	Amiante Avec Mention [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]	Prise d'effet : 10/07/2024	Validité : 09/07/2031
☒	Termites Metropole [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]	Prise d'effet : 13/06/2023	Validité : 12/06/2030
☒	DPE sans mention [arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique]	Prise d'effet : 10/06/2023	Validité : 09/06/2030
☒	Plomb Crep [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]	Prise d'effet : 21/03/2023	Validité : 20/03/2030
☒	GAZ [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]	Prise d'effet : 21/03/2023	Validité : 20/03/2030
☒	Electricite [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]	Prise d'effet : 21/03/2023	Validité : 20/03/2030
☒	Audit Energetique [Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]	Prise d'effet : 27/01/2025	Validité : 09/06/2030



Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des
opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier
PRO 06



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 85 25 71 – www.abcidia-certification.fr
ENR20 V10 du 02 décembre 2021

135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

18/23

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
21 av. de Canteranne
33600 PESSAC
Tél : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19

Saint Rémy les chevreuse, le 27/01/2025



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

SCHARTIER Johnny

sous le numéro 19-1555

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes



Amiante Sans Mention

Prise d'effet : **10/07/2024** Validité : **09/07/2031**

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]



Audit Energetique_A

Prise d'effet : **21/12/2023** Validité : **21/02/2025**

[Arrêté du 1 Juillet 2024 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique]



Accréditation
N° 4-0540
portée disponible sur
www.cofrac.fr

Le maintien des dates mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des
opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier
PRO 06



Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
01 30 85 25 71 – www.abcidia-certification.fr
ENR20 V10 du 02 décembre 2021



ATTESTATION

D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE Contrat n° 10592956604

Responsabilité civile Professionnelle
Diagnostic technique immobilier

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE Cédex, attestons que :

DIAG HABITAT (ROYAN - TOURS - BORDEAUX - NANTES - LIMOGES - POITIERS)
dont le siège est situé 1 BOULEVARD BAILLET 17200 ROYAN
Adhérent n°123

A adhéré par l'intermédiaire de LSN Assurances, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris cedex 17, au contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle n°10592956604,

Garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle de la société de Diagnostic Technique en Immobilier désignée ci-dessus dans le cadre des activités listées ci-après, sous réserve qu'elles soient réalisées par des personnes disposant des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel.

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est fixé à :
500 000 € par sinistre et 1 000 000 € par année d'assurance.

LA PRESENTE ATTESTATION EST VALABLE POUR LA PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/12/2026 INCLUS SOUS RESERVE DES POSSIBILITES DE SUSPENSION OU DE RESILIATION EN COURS D'ANNEE D'ASSURANCE POUR LES CAS PREVUS PAR LE CODE DES ASSURANCES OU PAR LE CONTRAT.

LA PRESENTE ATTESTATION NE PEUT ENGAGER L'ASSUREUR AU DELA DES LIMITES, DES CLAUSES ET DES CONDITIONS DU CONTRAT AUXQUELLES ELLE SE REFERE.

Fait à NANTERRE le 04/12/2025
Pour servir et valoir ce que de droit.
POUR L'ASSUREUR :
LSN, par délégation de signature :

LSN Assurances
39 rue Mstislav Rostropovitch
CS 40020 - 75017 PARIS
RCS Paris 368 125 000 - N°ORIAS 07 000 473

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 1

135367 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

20/23

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
21 av. de Canteranne
33600 PESSAC
Tél : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19

Liste des activités garanties

Sous réserve de disposer des certificats de compétence en cours de validité exigés par la réglementation et des attestations de formation, d'Accréditation, d'Agrément au sens contractuel. (C = certification de compétence / F = attestation de formation / AC = accréditation / A = Agrément).

CATEGORIE 1 couvrant les activités couramment exercées par les diagnostiqueurs immobiliers.

- Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE sans mention), C
- Diagnostic de performance énergétique des maisons individuelles (DPE sans mention), C
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) (plomb sans mention), C
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante (amiante sans mention), C
- Contrôle périodique de l'amiante (amiante sans mention), C
- Dossier technique amiante (amiante sans mention), C
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment, C
- Etat parasitaire, insectes xylophages et champignons lignivores dont Mérulle, C termites et F Termites ou F Insectes Xylophages et champignons lignivores pour les non certifiés Termites.
- Diagnostic Mérulle F (car non pris en compte dans la certification Termites)
- L'état de l'installation intérieure de gaz, C
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, C
- L'état d'installation d'assainissement non collectif, F
- Assainissement collectif, F
- L'état des risques et des pollutions (ERP),
- L'Etat des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL),
- L'information sur la présence d'un risque de mérulle,
- Certificats de surface – Bien à la vente (Loi Carrez), F
- Certificats de surface – Bien à la location (Loi Boutin), F
- Vérifications de conformité de la sécurité des piscines,
- Document Unique d'évaluation des risques pour syndics de copropriété,
- Diagnostic humidité,
- Etats des lieux locatifs (des parties privatives),
- Assistance à la livraison de biens neufs,
- Activité de vente et/ou installation des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sans travaux d'électricité et sans maintenance,
- Certificat de logements décents, Normes d'habitabilité [notamment dans le cadre des dispositifs spéciaux de type de Robien, Scellier, Prêts conventionnés – prêts à taux zéro –, F
- Délivrance de l'attestation de prise en compte de la RT 2012. C (DPE sans mention)
- DPE en vue de l'obtention d'un Prêt à taux zéro (DPE sans mention), C
- Vérification de l'installation électrique du logement dans le cadre du télétravail, C
- Le carnet d'information du logement (CIL),
- Les Plans et Croquis de l'Avant-Projet Sommaire (APS), à l'exception de toute activité de conception et de réalisation de travaux
- L'état des arrêtés pris au titre de la police de la sécurité et de la salubrité des immeubles, locaux et installations (titre Ier du livre V du CCH),
- Certificat attestant la conformité de l'appareil de chauffage au bois aux règles d'installation et d'émission fixées par le représentant de l'Etat dans le département.
- Mesurage de la surface au sol des locaux tertiaires, F
- Audit énergétique, C

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 2

21/23

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
21 av. de Canteranne
33600 PESSAC
Tél : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19

CATEGORIE 2 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités de la catégorie 1

- Audit énergétique pour copropriété, F
 - Diagnostic de performance énergétique (DPE) (DPE avec mention), C
 - DPE projeté pour les Maisons individuelles (sans mention)
 - DPE projeté pour les immeubles collectifs (avec mention)
 - DPE tertiaire (avec mention), C+F
 - Diagnostic de risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) (plomb avec mention), C
 - Constat après travaux Plomb, C (sans mention)
 - Diagnostic de mesures surfaciques des poussières de plomb, C (sans mention)
 - Recherche de plomb avant travaux, avant démolition (CREP avec ou sans mention), C
 - Diagnostic du plomb dans l'eau,
 - Contrôle périodique de l'amiante (amiante avec mention), C
 - Constat visuel amiante de première et seconde restitution après travaux, C (amiante avec mention),
 - Dossier technique amiante (amiante avec mention), C
 - Diagnostic amiante avant démolition, C (avec mention)
 - Diagnostic amiante avant travaux (RAAT), F SS4 et quantification du volume de matériaux et produits contenant de l'amiante, F
 - Bilans thermiques : par infiltrométrie et ou thermographie infrarouge,
 - Réalisation de tests d'infiltrométrie et ou thermographie infrarouge selon le cahier des charges RT 2012, F
 - Légionellose sauf exclusions ci-après,
 - Diagnostic accessibilité handicapé dans les établissements recevant du public, (ERP, IOP, Y), F
 - Diagnostic radon, F
 - Dépistage radon, A (Autorité de Sécurité Nucléaire)
 - Calcul des millièmes de copropriété et état descriptif de division. F
 - Diagnostic Technique Global (DTG), F BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente, sous les réserves suivantes :
 - L'adhérent exerce le diagnostic technique global tel que prévu par l'article L 731-1 du code de la construction et de l'habitation,
 - L'adhérent dispose des compétences prévues par le décret 2016-1965 du 28 décembre 2016,
 - Dont l'activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
 - Projet de Plan Pluriannuel des Travaux du bâtiment, F BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente.
- Cette activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre.
Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 3

135307 CONSERVATOIRE DU LITTORAL A

22/23

www.diag-habitat.com | contact@diag-habitat.com

AGENCE ROYAN
1 Bd Lt-Colonel Robert Baillet
17200 ROYAN
Tél : 05 46 08 36 10

AGENCE POITIERS
30 Bd Solferino
86000 POITIERS
Tél : 05 49 11 16 90

AGENCE TOURS
90 bis Rue Edouard Vaillant
37000 TOURS
Tél : 02 47 44 41 88

AGENCE BORDEAUX
21 av. de Canteranne
33600 PESSAC
Tél : 05 57 59 17 29

AGENCE NANTES
7 Rue du 3ème Dragon
44000 NANTES
Tél : 02 40 35 74 84

AGENCE LIMOGES
37 rue Barthélemy Thimonnier
87280 LIMOGES
Tél : 05 19 08 02 45

Contactez également
nos agences
Vendéennes 85
Tél : 02 51 46 58 19

CATEGORIE 3 couvrant les activités suivantes EN SUS des activités des catégories 1 et 2

- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public :
 - Voie 1: AC (COFFRAC)
 - Voie 2: F
- Diagnostic amiante sur enrobés, Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), C avec mention ou F SS4 pour les certifiés sans mention,
- Diagnostic portant sur la gestion des produits, équipements, matériaux et des déchets issus de la démolition ou de la rénovation significative de bâtiments (certification Amiante avec mention + attestation de formation Diagnostic des déchets PEMD)
- Diagnostic déchets de chantier (article R111-43 à R111-49 du CCH), F
- Diagnostic Technique SRU, F BAC+3 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente
- Diagnostic Eco prêt, F
- Evaluation immobilière en valeur vénale et en valeur locative, F
- Diagnostic acoustique, F
- Document d'information du Plan d'Exposition au Bruit des Aéroports dit PEB,
- Etat des nuisances sonores aériennes (ENSA),
- Formation, Auditeur dans le cadre des activités garanties dans le présent contrat,
- Prélèvement d'air pour mesure d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis et prélèvement d'air pour mesure des niveaux d'empoussièrement de fibre d'amiante au poste de travail : AC+F
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements),
 - Les mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28 partie stratégie d'échantillonnage et prélèvements).
- Radon hors réglementation, F
- Diagnostic de mise en sécurité des ascenseurs hors préconisation de travaux,
- Coordonnateur SPS, F
- Diagnostic de repérage amiante sur navires battant pavillons français, AC
- Etude thermique RT 2012 et RE 2020, F
- Etats des installations intérieures d'électricité dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques (sécurité au travail), AC
- Expertise technique en matière d'assurance pour le compte des assurés et des assureurs.
- Diagnostic en contrôle technique immobilier.
- Missions de vérifications et de mesures des systèmes de ventilation mécanique dans les bâtiments résidentiels dans le cadre de la RE 2020 et ses labels Associés, **certificat de qualification délivré par QUALIBAT dans le cadre de la Norme 8741**
- Diagnostic Structure, F BAC+5 dans le domaine Technique du Bâtiment ou VAE équivalente (*minimum de garanties légales : 1 000 000 € par sinistre et 1 500 000 € par année d'assurance*)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

p. 4